

SOUTIEN A L'ELEVAGE ALLAITANT EN RACE BLONDE D'AQUITAINE

Objectifs :

Améliorer la qualité génétique des élevages lot-et-garonnais en race Blonde d'Aquitaine par l'acquisition de reproducteurs certifiés par France Blonde d'Aquitaine.

Montant de l'aide :

Aide forfaitaire de 1 000 € par taureau reproducteur acquis

Accompagnement dans la limite des possibilités budgétaires

Sous réserve des crédits disponibles en fin d'exercice, une aide forfaitaire de 500 € pourra être attribuée aux projets d'acquisitions de génisses certifiées par France Blonde d'Aquitaine

Partenaires :

France Blonde d'Aquitaine

Chambre d'Agriculture 47

GDS 47

Région NA

Elvéa 47

Expalliance

Cadre de référence :

Aide de minimis agricole dans le cadre du Règlement UE n° 1408/2013 modifié par le Règlement UE n°2019/316 de la Commission du 21 février 2019

Aide à l'acquisition de mâles reproducteurs de qualité supérieure

BENEFICIAIRES

- Tout exploitant agricole, pour son propre compte ou celui de la structure juridique qu'il intègre
- Installé à titre principal avec le siège social de l'exploitation en Lot-et-Garonne et au moins 51 % des terres en Lot-et-Garonne
- **Sont seuls éligibles les projets liés à la race Blonde d'Aquitaine.**

REGLES D'ELIGIBILITE

- Être affilié à titre principal à la MSA et à jour de ses cotisations
- Fournir une attestation sur l'honneur en précisant les aides de minimis perçues sur les 3 dernières années
- Fournir une attestation d'engagement au maintien en Lot-et-Garonne du cheptel acquis grâce à l'aide départementale pendant cinq ans.
- Adhérer à une organisation de producteurs pour la valorisation de ses produits animaux, sauf si plus de 50 % d'entre eux sont commercialisés en direct auprès du consommateur

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Dépôt du dossier réputé complet au 31 novembre, dernier délai de l'année précédant l'année d'attribution de la subvention
- Validation par la Commission Agriculture et Forêt sur avis des représentants des structures partenaires.

Cette action s'intègre dans la volonté de privilégier un élevage de qualité en race Blonde d'Aquitaine dans son berceau d'origine, le territoire du Lot-et-Garonne.

**CONTACT/DIRECTION
REFERENTE**

**Direction de l'Agriculture de la
Forêt et de l'Environnement**

MODALITES DE CALCUL

- Aide forfaitaire de 1 000 € par taureau reproducteur.
- L'aide est plafonnée à l'acquisition d'un taureau par an et par exploitation.

Contrôle : Un suivi pourra être assuré par un partenaire choisi par le Département.

- Sous réserve des crédits disponibles en fin d'exercice, une aide forfaitaire de 500 € pourra être attribuée aux projets d'acquisition de génisse certifiée par France Blonde d'Aquitaine

PIECES A FOURNIR

Pour la demande :

- Attestation d'affiliation MSA
- Numéro de SIRET de l'exploitation
- Descriptif de l'exploitation au moment de la demande
- Devis d'achat
- Engagement sur l'honneur précisant les aides de minimis perçues sur les 3 dernières années
- Engagement écrit de poursuivre l'activité pendant 5 ans.

Pour le versement (dans l'année maximum suivant la date d'attribution)

- Relevé d'Identité Bancaire
- Facture d'achat
- Certificat sanitaire en vigueur

Le paiement interviendra à réception des factures certifiées acquittées dans un délai d'un an maximum suivant la date d'attribution.